

deuxième recommandation du cinquième rapport du comité permanent, à laquelle le leader de la Chambre trouve tant à redire. La résolution du 28 novembre était ainsi conçue:

Que la Commission canadienne des transports soit priée de retarder la mise en vigueur de sa décision d'interrompre le service de chemin de fer à Terre-Neuve jusqu'à ce que le comité puisse se rendre à Terre-Neuve pour y étudier les problèmes des transports dans les provinces de l'Atlantique.

Ce rapport a fait l'objet d'un différend à la Chambre. A son sujet j'ai même posé la question de privilège. Dans sa sagesse monsieur l'Orateur a décidé que la question de privilège semblait bien fondée à première vue et il a déferé la question au comité permanent des privilèges et élections. Pourquoi? Parce que le rapport ne renfermait pas la résolution qui est l'essence même de la deuxième partie du cinquième rapport dont la Chambre est maintenant saisie, ce que le leader de la Chambre a aussi contesté.

La Chambre est saisie actuellement du troisième rapport du comité permanent des privilèges et élections qui a traité de la question. Nous avons demandé à plusieurs reprises au gouvernement de nous soumettre la question; elle figure actuellement au *Feuilleton* sous le n° 54 des ordres du gouvernement. Nous l'avons demandé pour pouvoir débattre la question à la Chambre. Notre demande a été rejetée.

L'hon. M. Macdonald: Puis-je poser une question au député? Sait-il que c'est le deuxième article des travaux prévus pour aujourd'hui?

M. McGrath: Je suis ravi que ce soit le deuxième ordre de travaux qui sera appelé aujourd'hui. Mais si nous pouvions résoudre la question à l'étude, le débat sur le troisième rapport du comité permanent des privilèges et élections deviendrait peut-être superflu. Voici mon propos: si on avait mis ce sujet en délibération plus tôt, le débat actuel serait inutile. D'après le député de Notre-Dame-de-Grâce, le cinquième rapport du comité est un simulacre. Si la Chambre débat l'amendement, il s'ensuivra une parodie de nos délibérations et le régime de comité se transformera en farce. J'en parle parce que j'ai l'honneur d'être membre du comité des transports, à l'instar des députés de Notre-Dame-de-Grâce, de LaSalle (M. Lessard) et de Calgary-Sud (M. Mahoney)—membre très attentif et diligent, dirais-je. Ce sont les seuls membres du comité, je remarque, qui ont jugé utile d'assister aujourd'hui au débat. Les autres, semble-t-il, ne l'ont même pas jugé assez important pour venir défendre le rapport qu'ils ont préparé et adopté à l'unanimité.

[M. McGrath.]

• (5.00 p.m.)

Je félicite les députés qui ont manifesté de l'intérêt et qui ont suivi attentivement le débat à la Chambre aujourd'hui. J'ai été impressionné par le travail accompli par le comité des transports, monsieur l'Orateur. En dépit des protestations que le leader du gouvernement à la Chambre voudrait formuler, le comité permanent des transports et des communications a eu deux présidents remarquables. Si le leader du gouvernement à la Chambre avait laissé en place le député de Manicouagan (M. Blouin), il aurait été un président remarquable de ce comité. Malheureusement, le député de Manicouagan est tombé malade et a été hospitalisé. Nous sommes tous heureux de savoir qu'il s'est rétabli et qu'il est de retour à la Chambre.

La maladie du député, monsieur l'Orateur, était un mal pour un bien. Au cours de son séjour à l'hôpital, le député de LaSalle (M. Lessard) a été nommé nouveau président. Il a été un des présidents les plus remarquables de tous les comités à la Chambre. C'est un député éminent depuis 20 ans. C'était un affront et une insulte que de ne pas permettre au député de LaSalle de prendre la parole aujourd'hui pour défendre son propre rapport. On serait porté à croire que c'est le leader du gouvernement à la Chambre et non le comité qui a parrainé ce rapport. J'espère qu'avant la fin du débat, le président du comité aura l'occasion de défendre ce rapport adopté unanimement par le comité.

J'ai fait des recherches sur le comité permanent des transports et des communications et j'ai trouvé assez impressionnants ses états de service. Depuis septembre dernier, le comité a siégé pendant 85 heures et 15 minutes, réparties sur 26 jours. Depuis qu'il a reçu son mandat du Parlement le 17 janvier 1969, le comité permanent des transports et des communications a tenu, au cours de 16 jours, 65 heures de séance. Il a consacré ce temps surtout à l'étude des problèmes du transport dans les provinces de l'Atlantique, que le leader du gouvernement à la Chambre trouvent si amusants. Je puis lui donner l'assurance que, s'il vivait dans les provinces de l'Atlantique, il ne trouverait pas la situation du tout amusante.

Au cours de cette visite, le comité a reçu 105 mémoires et entendu 174 témoins. Nous n'avons pas eu le temps de nous reposer ou de nous divertir de quelque façon que ce soit. Les membres du comité ont dû travailler matin, midi et soir dans les capitales des quatre provinces de l'Atlantique. Le rapport du comité par suite de cette visite des provinces